

Réunion du 27 Décembre 1995
(20 heures 30)

convocations adressées le 15.12.1995

Étaient présents : M. Mrs. Tonnelier, Belliot, Fournard, Normand, Borel, Fortier, Loupé,
Géner, Pichault, Lemaitre, Lebrun, M. Breux, H. Lemaitre

Absent excusé : M. J. L. THOMAS, P. LANDEMAINE, M. LANGRIS (non excusé).

1/ Périmètre de protection du captage de la Touchefoullière :

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a prévu que tous les points d'eau destinés à l'alimentation en eau humaine doivent bénéficier d'un périmètre de protection officiel dans un délai de 5 ans. Il convient donc de procéder à une enquête pour définir un périmètre de protection au captage de la Touchefoullière.
Les membres, après avoir délibéré décident donc de procéder à une enquête.

SALLE DES FÊTES

- reprendre peut-être partie de la toiture
- lathéneur - lambris à poser
- peinture sol
- voir achat matériel (vaisselle, tables et chaises, placards)

ANCIENNE USINE

- portes - fenêtres et béton du sol (l'argent)

BUREAU DE POSTE

- travail WC
- porte de derrière
- peinture portail

ÉGLISE DE LIGNIÈRES

- faire devis des peintures intérieures

Mairie

- tapisserie - peintures intérieures Mairie

SALLE DES JEUNES

- à restaurer

PARKING MAIRIE ET SALLE DES FÊTES

BUVETTE DU TERRAIN DE FOOTBALL

PLAN DES CIMETIÈRES

ACHAT MATÉRIEL

- photocopieur
- matériel informatique - filtre écran
- aspirateur
- taille-haie
- nettoyeur pression
- lave-vaisselle à la salle des fêtes ?
- pour l'école (magnétoscope à télécommande, télévision, table)

Pas ailleurs le conseil municipal a donné son accord de principe pour la construction de 3 logements sociaux réservés en priorité à des personnes âgées. Ces travaux font l'objet d'une prochaine réunion.

5/ Projet de création d'un emploi d'auxiliaire aux services techniques

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, décident de créer un emploi d'auxiliaire à temps incomplet pour le service technique à compter du 01 janvier 1996. La personne désignée par son le Maire sera rémunérée sur la base de l'indice brut 225, majoré 233 au prorata du temps accompli, soit 16 heures par semaine. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 1996.

6/ Habilitation dans le domaine funéraire

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que nous avons sollicité une habilitation dans le domaine funéraire, comme la loi l'exigeait (habilitation pour le véhicule et les porteurs).

En ce qui concerne les porteurs nous devrions obtenir l'habilitation, par lettre pour le véhicule, celui-ci devra obligatoirement être mis aux normes, faute de quoi l'habilitation ne peut pas être délivrée.

M. le Maire pense que la mise aux normes du véhicule (appartenance à M. Daniel SEBETON) impliquant des frais élevés et que M. SEBETON ne pourrait plus utiliser son véhicule à des fins personnelles et professionnelles. Il est donc exclu que le véhicule soit mis aux normes. Au 1^{er} Avril 2006, nous ne pourrions donc plus fournir de conseil aux familles. Le conseil municipal va donc réfléchir au problème et tenter de trouver une solution (exemple : sous-traiter avec une entreprise de pompes funèbres pour la location occasionnelle d'un véhicule). Bien entendu, l'achat d'un véhicule adapté a été exclu en raison de son coût.

7/ Compte-rendu de l'analyse du questionnaire des personnes âgées en vue de la création d'un service d'aide à domicile.

POUR UN MAINTIEN AU PAYS DES PERSONNES AGEES

Une des priorités que s'est fixée l'équipe municipale récemment élue est de favoriser le maintien au Pays des personnes âgées. Ce souhait est motivé par plusieurs constatations :

- la population de Lignières est importante chez les plus de 60 ans.

* 60 à 70 ans 98 habitants soit 12,62 %

* + de 70 ans 122 habitants soit 15,72 %

- cette population, répartie dans le bourg et la vaste campagne de Lignières-Orgères ne dispose pas pour la totalité de services qui leur permettraient un meilleur confort de vie.

- la volonté d'une grande majorité de personnes est de rester le plus longtemps possible à leur domicile ou de venir habiter au bourg dans un environnement familial.

Depuis le mois de Septembre, la commission "Maintien au Pays" effectue de nombreuses démarches visant à recenser les besoins des personnes âgées et les services à leur offrir.

En Novembre, tout le conseil municipal s'est réparti pour rencontrer 119 personnes de plus de 70 ans (soit 86 foyers). Le but de cette visite était de discuter avec les personnes pour répertorier leurs besoins à l'aide d'un questionnaire.

Vous avez été nombreux à approuver cette démarche et nous avons été chaleureusement accueillis - nous vous en remercions.

Les résultats de l'enquête, en pourcentage du nombre de foyers montrent que :

- 22 % des personnes interrogées estiment avoir des difficultés à trouver de l'aide en cas de problème urgent (chute).
- 22 % des foyers souhaiteraient une aide pour entretenir leur terrain.
- 15 % ont besoin d'aide pour les travaux ménagers
- 15 % ont des problèmes pour les transports et déplacements
- 14 % souhaiteraient de l'aide pour les petits travaux de bricolage
- 13 % ont besoin d'aide pour remplir les papiers administratifs
- 10 % éprouvent des sentiments de solitude
- 10 % seraient intéressés par des livraisons de repas préparés
- 9 % souffrent de difficultés pour accéder aux loisirs
- 9 % rencontrent des problèmes pour faire les courses

- les soins infirmiers et la toilette posent apparemment peu de problèmes aux personnes âgées interrogées.

- en revanche, il faut noter que 31% des ménages envisageraient à court ou moyen terme venir habiter au bourg si des logements adaptés étaient conçus.

On a pu également constater que des solutions existent déjà. Souvent les enfants, la famille, les voisins sont d'une aide précieuse pour le ravitaillement, le ménage, les transports ...

- 23% des personnes interrogées bénéficient déjà d'une aide ménagère.

Si pour certains, les problèmes sont minimes aujourd'hui, ils pourraient surgir rapidement si, par exemple un membre du couple venait à disparaître. Les couples interrogés sont conscients et nous ont semblé très attentifs.

Les personnes interrogées sont très sensibles au maintien d'une activité commerciale à Lignéres (au bourg ou livraison à domicile) et au maintien des autres services existants (Médecin, Poste, Mairie...).

Maintenant que les besoins sont en partie recensés, l'équipe municipale étudie les solutions possibles à envisager pour satisfaire ces besoins.

- Toutes les demandes des personnes âgées ont été enregistrées et les plus urgentes sont en cours de réalisation (installation du téléphone, dossier d'aide ménagère...)

- Un programme de construction de logements locatifs adaptés (type F2 de plein pied) débutera au cours de l'année 1996 et seront réservés aux personnes âgées (s'inscrire en Mairie dès maintenant).

- Concernant l'activité commerciale, la commission "développement économique" va réfléchir avec l'ensemble des commerçants de Lignéres sur les pistes de développement possibles.

- Nous réfléchissons sur l'opportunité de créer une association "multi-services d'aide à domicile" qui pourrait répondre à de nombreux besoins. A ce propos, nous lançons un appel à tous les bénévoles qui souhaitent participer à la mise en place d'une association de ce type (merci de le signaler en Mairie).

Nous souhaitons éditer prochainement une brochure détaillée, qui renseignerait les personnes âgées sur les différentes possibilités qui s'offrent à elles pour accéder aux nombreux services (téléalarme, chèque service, aides financières possibles...). Une information plus précise leur sera communiquée.

Enfin, comme nous l'avons répété lors de notre visite, nous encourageons les personnes âgées à ne pas hésiter à contacter la Mairie ou un Conseiller Municipal dès qu'une aide urgente semble nécessaire.

8/ Plan des cimetières

Lors de la réunion du 01 Août 1995, le devis établi par M. ZUBER pour l'élaboration des plans des cimetières avait été examiné sans que toutefois une décision soit prise. Devant la nécessité d'établir ces plans, M. le Maire a demandé aux conseillers de délibérer à nouveau : le devis de M. ZUBER soit 20,50 M par toute est accepté et les crédits sont inscrits au budget primitif 1996.



9) Augmentation des loyers des logements locatifs, rue de la chapelle

Les membres du Conseil municipal ont donné leur accord de principe pour l'augmentation au 01.01.1986 des loyers des logements locatifs, rue de la chapelle et ce en prenant pour base l'indice du coût de la construction du 3^{ème} trimestre 1975 (pas encore connu à ce jour).

[Handwritten signatures and initials, including 'L. P.', 'M. P.', and others, some with dates like '27/1/86']

Réunion du 4 Mars 1986
(12 h)